|  |  |
| --- | --- |
| **Première baccalauréat professionnel CIEL** | **DOSSIER 1 – PARTIE 3**  **Exercice d’application** |
| **NOM :**  **Prénom :** | **À rendre pour le** |

**Contexte professionnel**

**Infiny Link** est une société de services informatiques qui manage à distance les systèmes informatiques de ses clients. Elle assure les opérations d’infogérance, de sécurisation des données et de mise en réseaux. Dans le cadre de ses missions, Infiny Link peut mettre en place avec ses clients des contrats de sous-traitance informatique. Avec l’aide de votre enseignant, vous décidez de vous interroger sur cette notion et avez rassemblé un ensemble documentaire. Ce dernier vous questionne.

**Analyse documentaire**

1. Proposez une définition de la sous-traitance.
2. Identifiez les activités qui peuvent être sous-traitées par une entreprise.
3. Précisez les secteurs d’activités qui ont le plus recours à la sous-traitance.
4. Indiquez quelles sont les entreprises (en taille d’effectifs) qui ont le plus recours à la sous-traitance.

1. Dégagez (et reformulez) les intérêts pour une entreprise de sous-traiter une activité.
2. Identifiez à partir du **DOCUMENT 3** les limites de la sous-traitance qui peuvent apparaître.

# DOCUMENT 1 - Une entreprise sur deux a recours à la sous‑traitance

En France, en 2021, une entreprise sur deux est en lien avec la sous-traitance. Les grandes entreprises sont celles qui font le plus appel à la sous-traitance. 90 % d’entre elles sont donneuses ou preneuses d’ordre de sous-traitance selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Les entreprises du secteur des services sont les premières donneuses d'ordre en montant, avec 170 milliards d'euros, ce qui représente 46 % du montant total. Toutefois, ces entreprises recourent moins fréquemment à la sous-traitance que les entreprises du secteur de la construction qui sont 47 % à utiliser la sous-traitance.

# Le recours à la sous-traitance est massivement utilisé par les grandes entreprises. 83,1 % des entreprises de plus de 250 salariés y ont recours contre 73,3 % des entreprises de 50 à 249 salariés et seulement 37 % pour celles de moins de 50 salariés. Les activités les plus sous-traitées sont les services administratifs et financiers. Un tiers des entreprises sous-traitent quant à elles des services informatiques. Enfin, quand les grandes entreprises sous-traitent plus souvent les activités de transport, de logistique et de services informatiques, les plus petites sous-traitent davantage les services administratifs et financiers.

# Source : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/293152-sous-traitance-un-cout-de-372-milliards-pour-les-entreprises-en-2021> 27/02/2024

# DOCUMENT 2 - Recourir à la sous-traitance

# La sous-traitance est une opération par laquelle une entreprise (appelée donneur d'ordre) confie à une autre entreprise (appelée sous-traitant) la mission de réaliser pour elle une partie des actes de production et/ou de services dont elle demeure responsable.

# La sous-traitance permet de réaliser une prestation que votre entreprise n'est pas en mesure d'accomplir par elle-même en raison, par exemple, d'un manque de temps, de ressources ou de savoir-faire. Avoir recours à un sous-traitant permet en outre de concentrer votre temps et votre énergie sur les missions à haute valeur ajoutée et dont vous avez la maîtrise. Les tâches dans lesquelles vous excellez moins et qui vous demandent de fournir plus d'efforts sont confiées au sous-traitant, dont c'est le cœur de métier. De plus, vous avez accès à une compétence, un savoir-faire ou à une technologie que vous ne possédez pas ou dont la capacité est limitée. Vous pouvez ainsi combler un besoin de spécialisation et vous adapter à l'évolution technique du marché (passage au numérique, par exemple). En cas d'augmentation ponctuelle ou saisonnière de la demande, la sous-traitance peut vous permettre d'augmenter rapidement vos moyens humains et organisationnels plutôt que de refuser un nouveau client.

# Source : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F36261>

# DOCUMENT 3 - Près de Dieppe, SAMP Services veut réduire la dépendance avec les sous-traitants

L’entreprise SAMP Services est spécialisée dans la mécanique de précision, notamment la fabrique de moules et accessoires pour le pôle verrier. L’entreprise vient de recevoir une aide de l’association « Seine Maritime Attractivité », association financée majoritairement par le département de Seine Maritime, de 25 000 €. Ce soutien financier vise à financier un équipement industriel « 5 axes ».

Cette nouvelle acquisition a pour objectif de réduire, voire éliminer, la dépendance de l’entreprise vis-à-vis de la sous-traitance. Cet investissement lui permettrait également de réduire les délais de production tout en garantissant une qualité optimale et constante des produits, renforçant ainsi la compétitivité de l’entreprise sur le marché.

L’entreprise de dix salariés est confrontée aujourd’hui à des défis liés à la fabrication de pièces de petite taille et spécifiques, pour lesquelles elle doit faire appel à des services de sous-traitance, avec à la clé des coûts supplémentaires et des retards dans les délais de livraison.

Source : <https://www.paris-normandie.fr/id562998/article/2024-09-25/pres-de-dieppe-samp-services-veut-reduire-la-dependance-avec-les-sous-traitants>